

Compte rendu de la CAP des Ingénieurs d'études sanitaires du 28 mai 2019

Représentants de l'administration

Administration : Mme METZEN DRH, M BARBERIN SD2C , M SZCRUPAK,SD2C, Mme MICHELET SD2C, M BYBI SD2C, Mme CHAUVIN DRH, Mme FELIERS DGS, M JIVKOVITCH ARS, M BURNEL IGAS

Représentants UNSA – SYNAPSE Gilles SOUET, Catherine MOREL, Alexandre BENARD, Manuel RODICQ

Représentants FO et CFDT

FO Juan NAVARRO, Louis CHASTANG

CFDT Marie-Louise PHILIPPE, Fabienne JOUANTHOUA

Ordre du jour

Point n° 1 : Règlement intérieur de la CAP des IES

Point n° 2 : Bilan des mouvements 2018 (pour information),

Point n° 3 : Examen de demandes d'intégration,

Point n° 4 : Examen des opérations de mouvement,

Point n° 5 : Examen de la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs d'études sanitaires au titre de l'année 2019,

Point n° 8 : Questions diverses.

Déclarations préalables FO, CFDT et SYNAPSE-UNSA

Éléments de réponse DRH

- Réforme de la fonction publique :

Le texte n'est pas encore voté, et décrets d'application nécessaires après consultations des syndicats

Projet :

En 2020 suppression CAP mutation

En 2021 évolution sur CAP promotions

Il y aura encore des CAP dont la forme reste à définir dans le cadre dialogue social

- Gestion nationale du corps

Pas encore de décision prise sur CAP par catégories A, B, C

Les CAP par catégories ne sont pas encore envisagées pour l'instant par le ministère de la santé.

Pas de travail entrepris avec les ARS pour l'instant pour la mise en place de la réforme des CAP mais a priori il ne devrait pas y avoir trop de changements si ce n'est une gestion plus qualitative des personnels de la fonction publique. Le ministère n'envisage pas pour l'instant de CAP locale.

- RIFSEEP

La première direction de la DRH travaille sur les plafonds indemnitaires.

Il existe des réunions de travail entre DRH ministère et ARS mais chaque DGARS met en place sa stratégie en fonction de ses moyens financiers et de sa politique RH.

LA DRH du ministère est uniquement en conseil et appui des ARS qui le souhaitent.

- Accès des T3S de l'ANSM au statut d'IES de fait impossible en raison de l'absence création poste d'IES.

A étudier.

- Taux de promotion bas

Le ministère n'a pas pu obtenir plus dans le cadre des négociations avec la fonction publique (guichet unique fonction publique).

- Intégration dans le corps après concours

Le bureau de gestion fait le maximum pour concilier au mieux affectation et vie familiale dans les délais de prise de poste. Concernant le délai de choix d'affectation, la DRH va étudier les possibilités.

- Evolution filière santé environnement

Les documents relatifs à la réorganisation de l'Etat (territoriale et administration centrale) récemment diffusés n'en sont qu'à l'état de projet. Les missions des ARS ne sont pas pour le moment remises en cause.

DGS : Rien de nouveau sur la revue des missions par rapport à ce qui est sorti il y a 1 an dans le cadre du projet de loi de santé notamment les simplifications (PPC, Piscines..) Concernant la thématique espace clos, la DGS est en attente du rapport du député Vuilletet.

I – Règlement intérieur de la CAP des IES

Le projet de règlement intérieur est présenté. Son contenu est validé.
Il prévoit la possibilité d'étudier des demandes de mutations en cours d'année sous forme de CAP dématérialisée.

Dans le prolongement, il a été procédé à la désignation des représentants à la commission de réforme, à savoir :

- Titulaires : Vincent LOEZ et Maud BILLON
- Suppléants : Fabienne JOUANTHOUA et Juan NAVARRO

Les représentants du personnel sollicitent une formation sur cette commission de réforme, cette demande sera retransmise à la sous-direction adhoc.

II - Communication précédent compte-rendu dernière CAP

III – Bilan des mouvements réalisés au cours de l'année

NOM - Prénom	Nature du mouvement	Affectation d'origine	Affectation obtenue	Date d'affectation
BARTHE-FRANQUIN Isabelle	Prise en charge par voie de détachement	Ministère de la Défense	ARS Bourgogne - Franche-Comté DD de la Haute-Saône	01/01/2018
BEAUMONT Clémence	Mutation	ARS Ile-de-France DD Hauts-de-Seine	ARS Nouvelle Aquitaine DD de la Corrèze	01/03/2018
BUCKENMEIER Nicolas	Réintégration Article 60	Disponibilité	ARS Nouvelle Aquitaine DD des Deux-Sèvres	01/12/2018
DI MAYO Sébastien	Prise en charge par voie de détachement	Conseil Départemental du Vaucluse	ARS PACA DD du Vaucluse	01/01/2018
JAMET Céline	Prise en charge par voie de détachement	DREAL Centre-Val de Loire	ARS Centre-Val de Loire DD du Loiret	01/06/2018
LEJEUNE José	Mutation	ARS Hauts-de-France DD de la Somme	ARS Hauts-de-France DD de l'Oise	01/07/2018
MURIEL Alexandra	Mutation Agent classé	ARS PACA Marseille	ARS PACA DD du Var	01/11/2018
ROULIN Grégory	Mutation	ARS Nouvelle Aquitaine DD du Lot-et-Garonne	ARS Auvergne - Rhône-Alpes DD de la Haute-Savoie	01/12/2018
SAINTOL Nadine	Mutation	ARS Centre-Val de Loire DD du Loir-et-Cher	ARS Guadeloupe	01/10/2018
SAUZIER Déborah	Mutation Agent classé	ARS Nouvelle Aquitaine DD du Lot-et-Garonne	ARS Occitanie DD du Tarn-et-Garonne	01/09/2018
WAETERLOOS Céline	Prise en charge par voie de détachement	Ville d'Argenteuil	ARS Hauts-de-France Siège	01/01/2018
WIEDERKEHR Jean	Mutation (CAP 30/11/2018)	ARS Grand Est DD du Haut-Rhin	ARS Grand Est Siège	01/12/2018

IV – Examen de demandes d'intégration

NOM – Prénom	Administration d'origine	Grade échelon	Date de demande d'intégration	Affectation actuelle	Avis ARS	Grade d'intégration	Avis CAP
BARTHE-FRANQUIN Isabelle	Ministère des Armées	Ingénieur d'études et de fabrication	01/06/2019	ARS BFC / DD de la Haute-Saône	Fav	Ingénieur d'études sanitaires (6ème éch - IB : 640 - IM : 535)	FAVORABLE

V – Examen des demandes de mutation

Nombre de poste(s) proposé(s) : 9

Nombre de demandes de mutation reçues : 18

Nombre de vœux de mutation exprimés : 26

Prénom NOM	Affectation actuelle	Affectation demandée	Avis CAP
ANDRIANAJAONA Katia	ARS IDF / DD Hauts-de-Seine	ARS ARA / DD de la Savoie (73)	Avis Favorable
BACHELOT Gwénaëlle	ARS PDL / DD Mayenne	ARS PDL / DD de la Vendée (85)	1/1
BACHELOT Gwénaëlle	ARS PDL / DD Mayenne	ARS PDL Sièges ou DD de la Loire-Atlantique (44)	
BOYER Bruno	ARS Occitanie / DD Lozère	ASOI Sièges ou DD de la Réunion (974)	1/1
CASSONNET Caroline	ARS IDF / Paris	ARS IDF / DD du Val-de-Marne (94)	1/1
CESA Valérie	ARS NA / DD Dordogne	ARS NA Sièges ou DD de la Gironde (33)	1/2
CULOMA Florence	ARS ARA / DD Haute-Savoie	ARS ARA / DD de la Savoie (73)	Défavorable
DEHECQ Jean-Sébastien	ARS océan Indien / Réunion	ARS nouvelle Aquitaine / DD Vienne (86)	Défavorable à l'issue d'un vote
DEHECQ Jean-Sébastien	ARS océan Indien / Réunion	Occitanie / Haute Garonne (31)	2/2
DEHECQ Jean-Sébastien	ARS océan Indien / Réunion	PACA / Bouches du Rhône (13)	1/1
GARRO Boris	ARS IDF / DD Yvelines	ARS NA Sièges ou DD de la Gironde (33)	2/2
GARRO Boris	ARS IDF / DD Yvelines	ARS Bretagne Sièges ou DD d'Ille-et-Vilaine (35)	3/3
GARRO Boris	ARS IDF / DD Yvelines	ARS PDL Sièges ou DD de la Loire-Atlantique (44)	2/2
JUNCA Stéphanie	ARS NA / DD Vienne	ARS NA / DD des Deux-Sèvres (79)	Avis Favorable
LEDUC Carinne	ARS CVL / Orléans	ARS CVL / DD d'Indre-et-Loire (37)	Avis Favorable
LEMOINE Magalie	ARS HDF / DD Somme	ARS HDF / Lille	Avis Favorable
LOUBIAT Damien	ARS ARA / DD Loire	ARS ARA / DD de la Haute-Loire (43)	1/1
LUCEAU Stéphane	ARS HDF / Lille	ARS Bretagne Sièges ou DD d'Ille-et-Vilaine (35)	2/3
LUCEAU Stéphane	ARS HDF / Lille	ARS Pays-de-la-Loire Sièges ou DD de la Loire-Atlantique (44)	1/2
MORANGE Aurélie	ARS NA / DD Creuse	ARS NA / DD de la Haute-Vienne (87)	Avis Favorable
POTELON Antonin	ARS IDF / DD Seine-et-Marne	ARS Bretagne Sièges ou DD d'Ille-et-Vilaine (35)	1/3
TAURINES Flore	ARS IDF / DD Seine-Saint-Denis	ARS Occitanie Sièges ou DD de la Haute-Garonne (31)	1/2
WILHELM Juliette	ARS Occitanie / DD Aveyron	ARS Occitanie / DD de la Haute-Garonne (31)	Avis défavorable

Une fois encore SYNAPSE a dénoncé l'absence de publicité sur les postes vacants, en particulier sur la BIEP. Ce refus des ARS de publier les postes ou d'en informer le ministère avant la CAP met à mal le fonctionnement des instances et les conditions d'équité de traitement entre les agents.

VI – Examen de la liste d’aptitude pour l’accès au corps des ingénieurs d’études sanitaires au titre de l’année 2019

Conditions statutaires :

- Etre au grade de technicien sanitaire et de sécurité sanitaire en chef

Nombre de propositions :

- Nombre d’agents remplissant les conditions :

393 agents (181 Hommes et 212 Femmes)

- Nombre d’agents proposés par les régions :

57 agents (29 Hommes et 28 Femmes)

Nombre de postes :

Application du 1° alinéa de l'article 4 du décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié : dans la limite d'un tiers des nominations prononcées par concours et des détachements, il est procédé à la nomination des IES :

- 14 IES par concours

- 1 PEC

- $15 \times \frac{1}{3} = 5$ possibilité de promotions

Application du 2° alinéa de l'article 4 du décret n° 90-975 du 30 octobre 1990 modifié : une proportion d'1 sixième peut être appliquée à 5% de l'effectif des fonctionnaires en position d'activité et de détachement dans le corps des IES au 31 décembre de l'année précédant celle au titre de laquelle sont prononcées les nominations :

- Effectif des IES en activité et en détachement : 335 au 31 décembre 2018 :

$335 \times \frac{1}{6} \times 5\% = 2$ possibilités de promotions

Soit 5 possibilités de promotions

Sont retenus sur la liste principale (par ordre de classement) :

1 – RIGAUD Héléne, ARS Occitanie, DD Aude

2 – LUCCHINI Didier, ARS Nouvelle Aquitaine, DD Pyrénées Atlantique

3- VIELLEDENT Christian, PNA, DREAL 34

4- FABRE Maryse, ARS ARA, DD Haute Savoie

5- KLIPPENSPIES-RAULET Marie-Odile, ARS Grand Est, DD Bas Rhin

Sont retenus sur liste complémentaire (en cas de désistement et par ordre de classement) :

1 – THEZE Murielle, ARS Bretagne, DD Morbihan

2 – HERISSE Jacques, ARS Centre Val de Loire, DD Indre et Loire

3 – MORLAND Rémy, ARS PACA, DD Bouches du Rhône

Mention est faite par l'ensemble des représentants du personnel pour :
Kouame Koffi Lucien et Grandjean Patrice

VII - Questions diverses abordées par les organisations syndicales suivantes

- RIFSEEP :
Faible augmentation de la prime pour les promotions de T3S à IES. Le ministère n'interviendra pas sur cette nouvelle règle. Le DGARS peut jouer sur la réévaluation tous les 3 ans de l'IFSE et sur le CIA mais ça n'est pas l'objet du CIA.
- Fiche de paye
Demande d'information pour retrouver l'évolution de primes sur la fiche de paye lors du changement de corps. Exemple de feuille de paye à transmettre au bureau concerné.
- Classement dans les groupes
 - o Les agents en PNA ne sont toujours pas classés
 - o Quid classement des IES dans les différents groupes au niveau national ? Pas encore de réponse pour le moment
 - o Quel risque de perte de primes lors des mutations ? pas de risque d'après la DRH.
- Examen d'un recours particulier dans le cadre d'une réintégration
Le ministère fera une réponse sur le dernier recours en liaison avec l'intéressée

Vos représentants SYNAPSE,